

Mais Que fait le syndicat ?

Publication du syndicat CGT de la Ville de Bourges

N° 27 / janvier 08



Ce bulletin est rédigé et diffusé bénévolement par des militants. Si vous connaissez des collègues qui auraient été oubliés lors de sa distribution et qui souhaitent recevoir l'info, signalez-le nous pour que nous y remédions. Ce bulletin est aussi le vôtre : vos critiques, vos remarques, vos apports sont les bienvenus

EDITO

Que cette nouvelle année 2008, soit faite de bonheur et de succès.

Une nouvelle année commence, les fêtes passées, la réalité sociale nous rattrape vite, et déjà la bataille pour la revalorisation de nos salaires fait les titres de l'actualité.

Une année 2007 qui s'est achevée par une actualité sociale soutenue contre un gouvernement et son plus fidèle allié, le MEDEF, qui mènent au pas de charge une politique visant à mettre en morceaux tous les acquis sociaux obtenus de hautes luttes au cours du siècle dernier.

La bataille entre les « modernes » les chantres de la déréglementation tous azimuts, de la loi du plus fort contre les plus faibles, et ceux qui, comme la CGT, défendent le système de solidarité qui fait aujourd'hui de la France un exemple en matière de protection sociale, n'a jamais été aussi forte.

En ce début d'année 2008, un vent d'optimisme souffle malgré tout, car les mobilisations de cet automne nous ont montré que le monde du travail n'était décidément pas prêt à laisser filer notre modèle social issu en grande partie du programme du CNR (conseil national de la résistance) mise en application dès 1945. Le génie des rédacteurs de ce programme a permis à des millions de salariés de bénéficier d'avantages de haut niveau. Nous sommes les garants de cet héritage et notre devoir est de le moderniser pour permettre de l'adapter à notre époque en garantissant et améliorant son contenu.

L'utopie, c'est la vérité prématurée

Lamartine

N'en déplaise à l'ex numéro deux du MEDF qui écrivait dans le journal « challenges » au mois d'octobre dernier : « **adieu 1945, raccrochons notre pays au monde !** ». Et bien pas si vite Monsieur Denis Kessler, le monde du travail reste garant de cet immense héritage.

Ensemble nous saurons trouver la voie du progrès social contre celle de l'argent roi, des profits au mépris de toutes les règles les plus élémentaires.

Cette nouvelle année si nous le décidons, peut être celle d'un nouvel élan pour aller vers de nouvelles conquêtes.

Meilleurs vœux 2008

Claude MORINEAU

Le CoSC (Comité Social et Culturel de la ville de Bourges) Un budget insuffisant pour assurer pleinement son rôle

Le Comité Technique Paritaire du 29 novembre 2007, avait à son ordre du jour : la convention de subventionnement du CoSC. Ainsi il était proposé pour avis, une augmentation de 2,5% du budget ce qui porte le montant de la subvention à 190 000€ pour l'année 2008. Soit une augmentation de 5748€. Chiffre en main, nous avons fait la démonstration que suite aux transferts des services à la communauté d'agglomération, en ajoutant la part versée par « Bourges Plus » le compte n'y était pas et que de fait la subvention avait baissée. Depuis 2001, l'équipe du CoSC a mis en place un grand nombre activités et a lancée des actions permettant au plus grand nombre de bénéficier de nombreuses prestations et de diverses actions ponctuelles.

Comme tout budget, celui du CoSC n'est pas extensible, d'autant plus que remplissant pleinement son rôle, un budget important est consacré à l'aide sociale. Une ligne budgétaire importante est également destinée aux retraités et le CoSC subventionne également des actions à caractère sportif et culturel. Compte tenu de ces éléments nous avons indiqué au Maire, que le montant de l'augmentation de la subvention était insuffisante et ne permettait pas au CoSC de continuer d'assurer le financement des activités et à en développer d'autres.

Conformément à la revendication nationale de la CGT portant sur l'action sociale, nous avons demandé que le budget du CoSC soit porté à 1% de la masse salariale. Il est actuellement à 0.68%.

Notre Comité Social et Culturel est le moins bien doté des villes chef lieu de département de la Région Centre.

- | | |
|---|--|
| - ORLEANS : 1 000 000 € | - 3500 ayants droits. 1 employé + 1 apprenti
- 5 membres du cos mis à disposition
Le service social dépendant en partie du COS |
| - CHATEAUROUX : 750 000 € | - 1630 adhérents. Cotisations 0.5% de l'agent – 0.5% de la municipalité, le service social dépend de la municipalité. |
| - CHARTRES : 250 000 € | - 1000 agents. 2 membres du cos mis à disposition dont 1 Mi-temps. Le service social dépend de la municipalité |
| - BLOIS : 250 000 € | - 1620 adhérents. Deux employés. Le service social dépend de la municipalité. |
| - TOURS : 517 000 € | - 4000 ayants droits. 5 membres du cos mis à disposition.. Le service social dépend du COS |
| - BOURGES : 190 000€
+ 48 000 € CCAS
et Bourges Plus | - 2500 ayants droits. 1 employé. Le service social dépend du COS |

Donnons au CoSC de notre ville les moyens d'assurer pleinement son rôle. Au regard des chiffres nous devons exiger une revalorisation de la subvention versée par la municipalité. 1% de la masse salariale, c'est un minimum, c'est socialement utile, c'est un juste rattrapage par rapport à la moyenne des autres grandes villes.

Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles

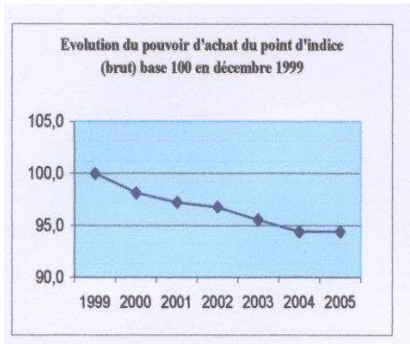
On entend trop souvent dire, de toute manière « *c'est fait d'avance* » et quoi que l'on fasse, « *ils feront ce qu'ils ont décidé* ». Et bien les ATSEM de la ville de Bourges, ont choisi de tordre le coup à cet adage. Depuis plusieurs années, chaque vacance de poste à temps plein était remplacée par un emploi à temps non complet. L'orientation municipale était d'aller vers la suppression des postes à temps plein dans les écoles maternelles. Impuissante face à cette généralisation de la précarité, les ATSEM, isolées dans leur école constataient, amèrement que toute perspective de carrière devenait impossible dans cette filière. Pas de miracle ! Comme à chaque fois, le seul moyen d'ouvrir une autre alternative était de se réunir et de débattre des revendications. C'est ce que nous avons proposé aux ATSEM. Les multiples actions (pétitions – débrayage – conférence de presse etc..) ont permis d'aboutir à un accord avec le Maire portant sur la nomination à temps plein courant 2007, de tous les personnels à 6/8^{ème}.



Une sacrée victoire. Mais les ATSEM avec leur collectif n'ont pas voulu en rester là car un point était resté en suspend. La rédaction d'un nouveau règlement intérieur ; une « charte des ATSEM ». Etre force de propositions, c'est ce qu'ont fait les personnels des écoles maternelles en confiant à leur collectif et notre syndicat le soin de rédiger un projet de « **Charte des ATSEM de la ville de Bourges** ». Ce document a été envoyé au Maire et inscrit à l'ordre du jour du Comité Technique Paritaire du mois de décembre 07. Un groupe de travail composé de l'administration, des syndicats, des ATSEM, va donc dès le début d'année travailler sur ce dossier. Maintenant au travail !

Négociations salariales : la priorité, c'est la revalorisation du point d'indice.

Le point d'indice, c'est quoi ?



Depuis 1948, la valeur du point d'indice est commune à tous les agents de la fonction publique et constitue une référence de base de leur rémunération. Infirmière, attaché d'administration, adjoint administratif ou technique bénéficient tous du même point d'indice. Mais à chacun s'applique un coefficient différent. Ce coefficient est multiplié par la valeur du point d'indice pour calculer la rémunération brute des fonctionnaires. Ainsi, lorsqu'un agent (un cadre) est recruté à l'**indice 349**, cela signifie que l'on va multiplier la valeur du point d'indice par **349** pour obtenir son salaire brut. Ainsi au 1^{er} février 2007, la valeur du point d'indice était de **4,53427** euros et le traitement mensuel de cette personne était donc de **349x 4.53427 = 1582.46 euros**.

Après on peut discuter d'autres points, de la reconstruction de la grille indiciaire, de l'intégration des primes dans le traitement indiciaire etc... mais pour mesurer la prise de pouvoir d'achat annuel, c'est le point d'indice qui le détermine. Le point d'indice est un bien commun, il n'est pas *obsolète* comme le prétend le gouvernement. **Tout le reste entraîne des injustices et des déséquilibres.**

C'est donc d'un commun accord que tous les syndicats de fonctionnaires ont fait de l'augmentation du point d'indice une priorité.

La restauration pour les personnels de l'atelier municipal au restaurant NEXTER SYSTEMES, Trop chère.

Depuis le transfert de l'atelier municipal route de Guerry, les personnels ont accès au restaurant d'entreprise de NEXTER SYSTEMES. Une convention tripartite avait été conclue entre GIAT – EUREST et la ville de Bourges. Déjà, nous avons émis des observations sur le montant du droit d'entrée. Ce dernier était passé de 2,41€ à 3,58€.

Au titre de la participation au frais de repas, la ville de Bourges, accorde au personnel une subvention forfaitaire de 1,08€ à laquelle s'ajoute la prestation sociale, fixée à 1,05€ pour l'année 2007.

Depuis le mois d'octobre 2007, un nouveau prestataire gère le restaurant. Il s'agit de la société AVENANCE et de nouveau le droit d'entrée a augmenté de 0,39€.

De plus une enquête réalisée par le syndicat cgt de Nexter (ex GIAT) auprès des usagers du restaurant montre d'une part :

☞ Que le droit d'admission des employés des entreprises extérieures est souvent supérieur au prix du repas en moyenne. Les sapeurs pompiers du SDIS, ne s'y rendent plus.

☞ Que certains prix ont augmenté et qu'il y a baisse de choix dans le self.

Compte tenu de ces éléments, lors du dernier Comité Technique Paritaire, qui avait à son ordre du jour : **convention de restauration avec Nexter et avenance**, Nous avons fait part à Monsieur le Maire de la dégradation des conditions d'accueil dans ce restaurant et demandé, compte tenu de l'augmentation du droit d'entrée, une augmentation de la subvention forfaitaire accordée actuellement aux personnels fréquentant ce restaurant.

Bien que nous n'ayons pas eu de réponse positive, le problème reste entier car c'est l'accès des personnels à ce restaurant qui est posé et à terme la possibilité de disposer d'un point de restauration à proximité de l'atelier municipal.

Le questionnaire sur les conditions de travail

Il y a quelques semaines, nous avons distribué très largement un questionnaire sur les conditions de travail dans nos services.

Nous avons recueilli plus de 300 réponses. Il s'agit donc d'un résultat très important.

Très prochainement, nous communiquerons le résultat de cette analyse.

Dore et déjà nous pouvons affirmer que ce sondage pourra donner une photographie très intéressante sur les conditions de travail à la ville de Bourges.



✂.....

Pour 2008, Le syndicat ça marche, le syndicat j'y vais !

Bulletin d'adhésion

NomPrénom.....Service.....

Pour nous contacter : Syndicat CGT des Fonctionnaires et agents Territoriaux de la Ville de Bourges

Bureau syndical CGT, Hôtel de ville, 3^{ème} étage (ancienne mairie)

Tél/Fax 02-48-57-82-47 – Port 06-72-49-25-60 / permanence tous les lundis

E-mail : cgt.territoiaux.vdb@ville-bourges.fr

Sites internet : www.spterritoiaux.cgt.fr - www.ud18.cgt.fr